Comité technique paritaire académique

Séance du 20 mars 2009

Déclaration préalable de la FSU

Madame le Recteur,

Les mesures étudiées aujourd'hui par ce CTP sont la traduction concrète de choix budgétaires que la FSU a condamné et continue de combattre. Nous nous opposons à la logique qui voudrait qu'en réduisant les services publics, en remettant en cause l'école et la formation des jeunes, on puisse répondre efficacement à une crise financière, économique et sociale qui suppose, justement, un effort de toute la société pour plus d'égalité, de solidarité et de progrès.

Ce n'est pas en supprimant 159 postes dans les lycées et lycées professionnels de notre académie qu'on rendra service à la jeunesse. La FSU s'inquiète, d'ailleurs, de constater la part importante dans ces suppressions des disciplines technologiques dans les lycées et d'enseignement professionnel pour les PLP. C'est la traduction d'une offre de formation qui se réduit, et d'un réel problème d'orientation des élèves qui ne sont pas suffisamment incités à se diriger vers des formations qui, notamment dans le domaine industriel, sont porteuses d'emploi.

De ce point de vue, nous rappelons notre opposition à la généralisation forcée de la réforme des bacs pro en trois ans, et remarquons que l'état réel des moyens attribués aux lycées professionnels (52 postes effectivement supprimés) montre toutes les limites du discours officiel sur le « coût » d'une telle réforme.

Pour les collègues, ces choix se traduisent par des mesures effectives. 47 collègues de lycée général et technologique et 36 PLP vont ainsi voir leur poste supprimé, avec une mutation obligatoire dans un autre établissement. Ces suppressions vont lourdement peser sur le mouvement de l'ensemble des personnels, notamment des disciplines technologiques, puisque la moitié de ces suppressions en LGT concerne ces disciplines. En conséquence, les perspectives de mutation au mouvement inter académique s'éloignent voire disparaissent pour un certain nombre de collègues, créant de fait, au sein de la profession, davantage de désespérance, alors que l'exercice du métier devient de plus en plus difficile.

Concernant les emplois ATOSS si on ne peut que se féliciter de l'augmentation de la dotation académique en personnels infirmiers, on ne peut que constater qu'on est encore loin d'une situation où tous les élèves de nos établissements pourraient avoir rapidement et facilement contact avec un personnel de santé, ni d'un nombre suffisant de ces personnels pour qu'ils puissent jouer pleinement et avec toute l'efficacité nécessaire leur rôle d'éducateur sur les questions de santé auprès d'un public dont on sait qu'il a besoin de conseil, d'écoute, d'aide, dans ce domaine.

De plus, comment ne pas mettre ces 10 postes créés en rapport avec les 11 qui sont supprimés chez les personnels administratifs ? Au final, les améliorations dans un des secteurs de l'éducation nationale sont « compensées » par une aggravation de la situation dans un autre. Pour ces personnels, la charge de travail va être encore alourdie tant les objectifs assignés dans le programme « soutien » de la loi de finances 2009 prévoient « d'augmenter les cadences », c'est-à-dire à faire toujours mieux avec moins. Ces retraits d'emplois vous obligent d'ailleurs à réorganiser vos services, à re-concentrer notamment, et donc, à rompre progressivement avec la notion de services dits de proximité., et ce n'est pas la refonte de la carte des agences comptables, présentée aujourd'hui et qui donnera lieu à une déclaration spécifique, qui pourra les rassurer sur l'amélioration de leurs conditions de travail à laquelle ils aspirent légitimement.

La FSU ne peut donc que condamner une politique qui va faire porter aux personnels, dans leurs conditions de travail, d'affectation, d'exercice, toute la charge de ces choix budgétaires.